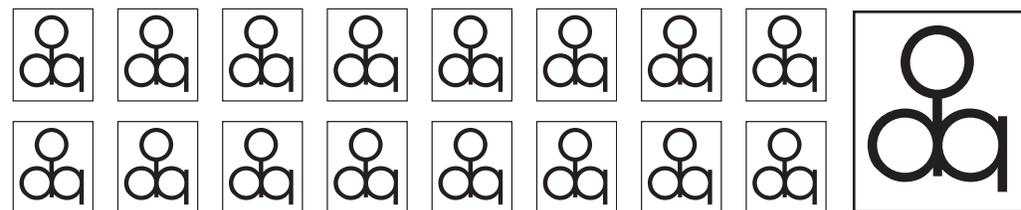


Ordre des
denturologistes
du Québec

395, rue du Parc-Industriel
Longueuil (Québec)
J4H 3V7
Tél.: 450 646-7922

Ordre des denturologistes du Québec

RAPPORT ANNUEL 2012 - 2013



Ordre des denturologistes du Québec

**L'Ordre des
denturologistes du Québec
a pour mission**



de protéger le public
de façon exemplaire
en assurant une
qualité soutenue
des services dispensés;



de positionner le
denturologiste comme le
professionnel de référence
en matière de prothèses
dentaires;

de mobiliser les membres
en suscitant chez eux
**l'obsession d'une
compétence toujours
plus grande**

et la volonté d'y arriver
par une formation adéquate
et un perfectionnement
constant.

Sommaire

Lettres de présentation	3
Rapport du président	4
Présentation générale	6
• Membres du Conseil d'administration	
• Membres du comité exécutif	
• Personnel permanent	
Rapport de la direction	7
Bureau du syndic	9
Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes	9
Conseil de discipline	10
Comité d'inspection professionnelle	12
Comité de révision	14
Comité de la pratique illégale	15
Comité de la formation continue	17
Comité de la formation	19
Comité des équivalences	20
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	24
Activités relatives au fonds d'indemnisation	24
Tableau des membres	25
Rapport financier annuel au 31 mars 2013	28

Québec, octobre 2013

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec concernant l'exercice financier terminé le 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Bertrand St-Arnaud

Longueuil, octobre 2013

Monsieur Bertrand St-Arnaud
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2013 et il est préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Robert Cabana, d.d.

Longueuil, octobre 2013

Monsieur Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2013 et il est préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Robert Cabana, d.d.

Rapport du président

4



Président
Robert Cabana, d.d.

Encore plus haut, encore plus loin

C'est avec une grande fierté que je présente ce rapport annuel, reflet du labeur quotidien de l'Ordre des denturologistes du Québec (ODQ) et de ses administrateurs. Il témoigne du souci d'excellence et de dépassement qui animent ces hommes et ces femmes passionnés, qui ont à cœur l'avancement de la denturologie au Québec.

Personne ne peut le nier : le travail que nous menons depuis plusieurs années porte ses fruits, et la visibilité de l'ODQ dans la population québécoise continue de s'accroître. En ce sens, l'exercice 2012-2013 s'inscrit dans une démarche à long terme visant à asseoir la notoriété des denturologistes québécois. Notre expertise a d'ailleurs été maintes fois démontrée, et ce, mondialement. Notre mot d'ordre demeure la mobilisation de nos membres pour améliorer la qualité des services qu'ils offrent et la protection du public.

Dans cette optique, visant les plus hauts sommets, plusieurs chantiers d'importance se dressent sur notre route. En voici l'essentiel.

Modernisation de la Loi sur la denturologie

Sur la planche à dessin, le dossier de la modernisation de la Loi sur la denturologie occupe une place prédominante. Il est la pierre d'angle sur laquelle nos membres évoluent. Conséquemment, il est impératif que cette loi désuète soit révisée afin de refléter la réalité de la pratique actuelle de la denturologie. Nous espérons que, des pourparlers avec l'Office des professions du Québec (OPQ) — et des autres acteurs du domaine de la santé buccodentaire — résulte une loi juste, en parfaite concordance avec notre industrie. Afin de s'en assurer, l'Ordre a envoyé ses commentaires à l'OPQ, à la suite d'une consultation auprès de ses membres et partenaires, en plus d'engager les services d'un lobbyiste. Le dénouement de ce dossier, attendu depuis longtemps, nous apparaît comme un point charnière de l'histoire de la denturologie. Les denturologistes ont prouvé que leur voix au chapitre est essentielle, et le temps de la récolte est venu.

AEC en pratique avancée de la denturologie

Parallèlement à la modernisation de la loi, l'Ordre a mis l'épaule à la roue afin de faire de l'Attestation d'études collégiales (AEC) en pratique avancée de la denturologie un succès sur toute la ligne. Ce programme de perfectionnement en implantologie s'adresse aux denturologistes, membres de l'Ordre des denturologistes du Québec. Le cours, qui compte 780 heures de formation réparties en cinq étapes s'échelonnant sur une période de 28 mois, affiche complet, tant dans la région de Montréal que de celle de Québec. Véritable vecteur des technologies de pointe, l'AEC propulse les membres inscrits dans les hautes sphères d'un domaine très sélect, et donne un souffle nouveau aux denturologistes. La soif de savoirs qui anime nos membres est palpable, et les effets secondaires positifs de la mise en branle de ce programme unique se font sentir dans toutes les régions du Québec.

Campagne d'information publique

En lien avec la mission de l'Ordre, le denturologiste doit se positionner comme étant le professionnel de référence en matière de prothèses dentaires. C'est pourquoi la campagne d'information publique 2012-2013 visait à faire connaître davantage le denturologiste en abordant les thèmes suivants : prothèse dentaire sur implant; prothèse partielle amovible; visite annuelle chez le denturologiste. Cette campagne a été rendue possible grâce à la cotisation spéciale votée à l'unanimité par les administrateurs et entérinée par les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale le 28 septembre dernier. Les services d'Astral Media ayant été retenus pour une deuxième année consécutive, c'est par le biais de la radio, de la télévision ainsi que du Web que le message est passé.

Expodent 2012

Le congrès Expodent 2012, véritable foire de la denturologie, s'est tenu au Fairmont Tremblant, du 27 au 29 septembre. Pour l'occasion, l'Ordre a mandaté la firme *Consensus Gestion de congrès*, afin de s'assurer que cet événement d'envergure se déroule dans la perfection. C'est d'ailleurs

sous le thème « Visez le sommet », que plus de 325 membres ont pu partager sur leurs visions et leurs valeurs communes. En plus de générer des profits de plus de 95 000 \$, le congrès a joui d'un taux de satisfaction très élevé. Déjà, les têtes se tournent vers Expodent 2014. Il n'en tient qu'à nous de faire de ce rendez-vous un incontournable du monde buccodentaire.

Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer

Une organisation aussi efficace et aussi bien rodée que la nôtre évolue avec une obligation de résultats, mais aussi d'altruisme. À ce titre, l'Ordre des denturologistes du Québec est fier d'agir comme nouveau partenaire provincial de la Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer et, de ce fait, d'appuyer une cause qui lui tient à cœur. Au cours de l'exercice

2012-2013, l'Ordre a notamment fait la promotion de la Fédération par le biais du magazine *Présence*, en publiant des textes éducatifs ou des publicités. Plusieurs de nos membres participeront à la Marche de la Mémoire orchestrée par les 20 Sociétés Alzheimer régionales, le 26 mai prochain. La solidarité dont ils font preuve témoigne de leur dévouement, de l'esprit d'entraide qui les habite, et honore toute notre industrie.

Avant de conclure, je tourne le projecteur vers les administrateurs, les membres des différents comités, tout le personnel de l'Ordre et notre directrice générale et secrétaire, Mme Monique Bouchard. Leur ardeur au travail, leurs conseils et leurs expériences méritent d'être soulignés. Un grand merci !

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Président	Mode d'élection	Date d'entrée en fonction
Robert Cabana, d.d.	Suffrage universel des membres	4 mai 2009
Administrateurs élus par les membres		
Régions	Noms	Date d'entrée en fonction
Bas St-Laurent – Gaspésie – Québec	Suzan Dubois, d.d.	4 mai 2009
	Jean-Sébastien Sirois, d.d.	2 mai 2011
Saguenay – Lac-St-Jean – Côte-Nord	Guy Boivin, d.d.	2 mai 2011
Mauricie – Bois-Francs	Guy Dugré, d.d.	4 mai 2009
Estrie	Robert Rousseau, d.d.	4 mai 2009
Montréal	Armand Brochu, d.d.	2 mai 2011
	Brigitte Garand, d.d.	4 mai 2009
	Raymond Lagacé, d.d.	2 mai 2011
Outaouais – Abitibi – Témiscamingue	Sylvain Rocheleau, d.d.	2 mai 2011
Laval – Lanaudière – Laurentides	Mario Harvey, d.d.	4 mai 2009
	Richard Tremblay, d.d.	2 mai 2011
Montérégie	Benoit Leduc, d.d.	2 mai 2011
	Isabelle Lefebvre, d.d.	4 mai 2009

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du *Code des professions* ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Noms	Date d'entrée en fonction
Normand Boucher	16 mai 2011
Louise Charette	2 mai 2011
Gilles Corriveau	16 mai 2011
Jean-Louis Laberge	10 août 2009

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF		PERSONNEL PERMANENT	
Postes	Noms	Fonctions	Noms
Président	Robert Cabana, d.d.	Directrice générale et secrétaire	Monique Bouchard
Vice-président	Guy Dugré, d.d.	Adjointes administratives	Linda Ducharme
Trésorier	Armand Brochu, d.d.		Chantal Gemme
Administrateurs	Raymond Lagacé, d.d.		Lucie Patenaude
	Jean-Louis Laberge	Syndic	Serge Tessier, d.d.

Rapport de la direction



Directrice générale et
Secrétaire
Monique Bouchard

Activités du Conseil d'administration

Au cours de l'année 2012 - 2013, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre (4) occasions pour des séances ordinaires.

Il n'y a eu aucune séance extraordinaire.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Élections / Nominations

Élection de M. Armand Brochu, d.d., M. Guy Dugré, d.d., M. Raymond Lagacé, d.d., et de M. Jean-Louis Laberge, administrateur nommé, comme membres du comité exécutif.

Nomination de M. Guy Dugré, d.d., au poste de vice-président.

Nomination de M. Armand Brochu, d.d., au poste de trésorier.

Nomination de M. André Crête, d.d., pour agir comme expert.

Nomination de Mme Stéphanie Dubuc, d.d., comme membre du conseil de discipline.

Renouvellement du mandat des membres du conseil de discipline pour une durée de trois (3) ans, soit :

- Mme Stéphanie Dubuc, d.d.
- Mme Marielle Giasson, d.d.
- M. Jean-Yves Labrecque, d.d.
- Mme Linda B. Provencher, d.d.
- M. François Zilio, d.d.

Nomination de Mme Isabelle Désautels comme membre du comité des équivalences.

Nomination de Mme Mélanie St-Jean, d.d., au poste d'inspectrice.

Décisions financières

Adoption des états financiers audités au 31/03/2012.

Adoption des états financiers mensuels.

Résolution établissant des nouvelles classes de membres.

Résolution proposant de fixer la cotisation régulière pour l'année 2013 - 2014 à 950 \$.

Résolution proposant de fixer la cotisation spéciale pour le financement d'une campagne d'information publique à :

- 540 \$: Membres
- 270 \$: Nouveaux membres
- 0 \$: Membres de 70 ans et plus

Adoption des prévisions budgétaires 2013 - 2014.

Décisions administratives

Résolution proposant que l'Ordre appuie la recherche et le développement en ce qui concerne la maladie d'Alzheimer.

Comités

Adoption des rapports annuels d'activités de tous les comités.

Adoption du rapport annuel des activités du bureau du syndic.

Adoption de nouvelles normes reconnues en denturologie touchant l'asepsie telles que recommandées par le comité d'inspection professionnelle.

Adoption du programme d'unité de formation continue (UFC) mis à jour par le comité de formation continue.

Tableau des membres

Adoption des rapports de la directrice générale et secrétaire concernant l'admission des nouveaux membres, l'inscription, la réinscription et le retrait des denturologistes au Tableau des membres.

Activités du comité exécutif

Au cours de l'année 2012 - 2013, le comité exécutif s'est réuni à dix (10) occasions pour des séances ordinaires.

Il y a eu une (1) séance extraordinaire.

En conformité avec ses responsabilités, le comité exécutif s'est occupé de l'administration courante des affaires de l'Ordre. Il a également révisé divers projets avant leur présentation au Conseil d'administration.

Résolution imposant un maître de stage à un membre qui n'a pas subi, tel que demandé, un examen d'évaluation.

Résolution imposant à un membre l'obligation de suivre et réussir un cours sur la tenue de dossiers tel que recommandé par le conseil de discipline.

Assemblée annuelle des membres

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée annuelle des membres où a été fait état des activités réalisées en 2011 - 2012. Cette assemblée s'est tenue le 28 septembre 2012 à 17 h à l'hôtel Fairmont Tremblant.

La date prévue pour l'assemblée annuelle des membres de l'Ordre où sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière du présent rapport est le 12 octobre 2013.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Résolutions de poursuites et de perquisitions en pratique illégale.

Résolution proposant de demander à deux (2) membres qui se sont réinscrits après plus de trois (3) ans de subir un examen d'évaluation au Collège Édouard-Montpetit avant d'imposer un cours ou un stage en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice de l'Ordre des denturologistes du Québec*.

Résolution proposant de ne pas imposer à un (1) membre de cours ou de stage de perfectionnement ni de limitation d'exercice en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice de l'Ordre des denturologistes du Québec*, et ce, à la suite de la réussite de l'examen d'évaluation.

Syndics adjoints

Claude Gouin, d.d.
Lise Moreau, d.d.
Michèle Perreault, d.d.

Syndics correspondants

Christiane Bouchard, d.d.
Pierre Cantin, d.d.
Alain Chayer, d.d.
Isabelle Cloutier, d.d.
Richard D'Aoust, d.d.
Yves Desjardins, d.d.
Paul-Marie Lavallée, d.d.
Pierrette Milot, d.d.
Pierre-Yvon Plante, d.d.
Louis Raby, d.d.

Adjointe administrative

Chantal Gemme

Syndic



Serge Tessier, d.d.

Mandat

Le bureau du syndic a pour fonction de faire enquête au sujet d'un professionnel et, s'il y a lieu, de déposer une plainte au conseil de discipline de l'Ordre. Dans ce dernier cas, il agit comme plaignant contre le professionnel concerné. Le syndic peut, en tout temps avant le dépôt d'une plainte, proposer la conciliation entre la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et le professionnel. Finalement, il procède à la conciliation des honoraires dans le cas des recours relatifs aux comptes.

Nombre de dossiers ouverts	149
Nombre total de membres visés	120
Nombre de décisions de porter plainte	8
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	41
Nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic	38
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	270

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES

Conseil d'arbitrage

André Auprix, d.d., président
Mario Beaudry, d.d., secrétaire

Pierre Bujold, d.d., membre

Mandat

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'entendre les parties, de recevoir leurs preuves et de rendre une décision au sujet des honoraires réclamés par le professionnel. Sa décision est finale et les parties doivent s'y soumettre.

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue au cours de l'exercice financier 2012 - 2013 et il n'y a eu aucune audience ni sentence arbitrale du conseil d'arbitrage.

Membres ayant siégé

Me Irving Gaul
 Stéphanie Dubuc, d.d.
 Marielle Giasson, d.d.
 Jean-Yves Labrecque, d.d.
 Linda B. Provencher, d.d.
 François Zilio, d.d.

Secrétaire du conseil de discipline

Monique Bouchard

Secrétaire substitut

Lucie Patenaude

Conseil de discipline

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre ou une personne qui a été membre de l'Ordre des denturologistes du Québec pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur la denturologie ou des règlements adoptés en vertu de ceux-ci.

10



Président
Me Irving Gaul

Nombre d'audiences du conseil de discipline

10

Nature des plaintes

Nombre de plaintes	Code de déontologie Art.	Code des professions Art.	Tenue des dossiers Art.	Loi sur la denturologie Art.	Dossier d'un denturologiste ayant cessé d'exercer Art.	Plainte portée
1	61-13, 61-14, 61-18		2.02 c), 2.02 e), 2.02 f), 2.02 h), 2.02 i)			Syndic
1	4, 14, 15, 22.1, 61-4, 61-11, 61-14	59.2, 114 et 122	2.02 d)			Syndic
1	63, 66	60, 114				Syndic
1	4, 61-13, 61-15					Syndic
1	22.1, 52.1, 61-13, 61-15		2.02 f)			Syndic
1	4, 63	114 et 122	3.05, 3.07			Syndic
1	4, 61-15		2.02 e)			Syndic
1	4, 61-13, 61-18	114 et 122	2.02 c)			Syndic
1	4, 61-13, 61-14, 61-18	59.2, 114 et 122				Syndic
1	4, 61-13, 61-14	59.2	2.02 c), 2.02 g)			Syndic

Nombre	Décisions du conseil de discipline
0	Autorisant le retrait de la plainte
0	Rejetant la plainte
0	Acquittant l'intimé
0	Déclarant l'intimé coupable
0	Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable
8	Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction
0	Imposant une sanction

Nombre	Nature des sanctions imposées par le conseil de discipline
2	Amendes se chiffrant entre 2 500 \$ et 5 000 \$ - Condamnation aux déboursés
6	Amendes se chiffrant entre 1 500 \$ et 11 000 \$ - Réprimande - Condamnation aux déboursés

Nombre de décisions du conseil de discipline rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	7
------------------------------------------------------------------------------------------------	---

Nature des recommandations du conseil de discipline au Conseil d'administration	Nombre	Décisions du comité exécutif relatives aux recommandations
Obligation de suivre un cours sur la tenue de dossiers	1	1

Tribunal des professions	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	24
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions	2

Comité d'inspection professionnelle



Président
Alphonse Pettigrew, d.d.

Membres du comité

Christian Dugré, d.d.
Diane Fortin, d.d.
Sylvain Perreault, d.d.

Inspectrices et inspecteurs

Daniel Cadieux, d.d.
Pierre-Luc Duchesneau, d.d.
Mélanie St-Jean, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Linda Ducharme

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle a pour fonction de surveiller l'exercice de la profession, notamment par la vérification des dossiers des membres. S'il y a lieu, il procède également à la vérification de la compétence professionnelle d'un membre. Il peut recommander au Conseil d'administration qu'un membre suive un stage ou un cours de perfectionnement et que son droit d'exercer des activités professionnelles soit limité ou suspendu jusqu'à ce que le membre ait rencontré cette obligation.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Le programme d'inspection pour l'année prévoyait l'inspection des dossiers et cabinets de consultation de 99 membres représentant 80 cabinets jamais inspectés (cabinets secondaires ou nouveaux cabinets) et 338 membres représentant 260 cabinets inspectés de 2003 à 2006.

Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	
	2

Vérification	Nombre
Membres visités	141
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	0
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	141
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

Recommandations du comité auprès des denturologistes suite aux inspections	Nombre
Compléter le dossier patient conformément au règlement	71
Se procurer un crachoir dentaire ou un lavabo	5
Se procurer une lampe directionnelle	1
Afficher le permis d'exercice	10
Afficher le <i>Code de déontologie</i>	10
Afficher le <i>Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des denturologistes du Québec</i>	12
Voir à l'aménagement d'une salle d'attente	1
Conserver les dossiers séparément de ceux des autres professionnels	5
Enlever un diplôme non relié à l'exercice de la profession	2
Se procurer un distributeur d'essuie-mains individuel, un distributeur de verres ou un distributeur de savon	23

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès :	Nombre
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Conseil d'administration	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	3
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

Membres ayant siégé

Gilles Jules Beauchemin, d.d.
 Lyne Caron, d.d.
 Paul Contant, d.d.
 Marie-Hélène Lanthier, d.d.
 Jean-Louis Laberge, membre nommé
 représentant du public

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Lucie Patenaude

Comité de révision

14



Président
Gilles Jules Beauchemin, d.d.

Mandat

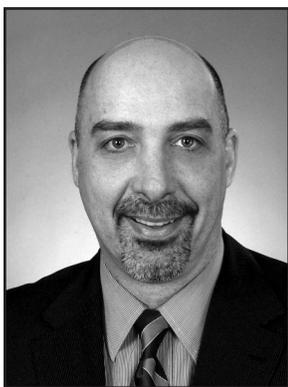
Conformément à l'article 123,3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

Membres	Nombre
Total des personnes nommées par le Conseil d'administration	5
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	1

Nombre de réunions et demandes d'avis	
Réunions du comité de révision	3
Demandes d'avis reçues	6
Demandes d'avis présentées hors délai	0

Nombre d'avis rendus répartis selon la nature de la conclusion ou de la suggestion	
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	5
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	1
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

Comité de la pratique illégale



Responsable
Serge Tessier, d.d.

Assistant responsable

Pierre-Yvon Plante, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Lucie Patenaude

Mandat

Le comité de la pratique illégale fait la répression de l'exercice illégal de la denturologie. Il reçoit les plaintes provenant du public, des denturologistes et d'autres sources. Il mène aussi ses propres enquêtes pour débusquer les praticiens illégaux qui mettent en péril la santé du public en pratiquant la denturologie sans que leurs compétences aient été reconnues et que leur pratique soit surveillée.

Enquêtes complétées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	2

Poursuites pénales intentées	Nombre	Numéro des dossiers
Portant sur l'exercice illégal	0	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	2	M. Allan Sisson (# 682 : District de Gatineau)
		M. Allan Sisson (# 683 : District de Gatineau)

Dossiers en cours à la fin de la période	Nombre	Numéro des dossiers
Portant sur l'exercice illégal	0	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	7	M. Allan Sisson (# 682 : District de Gatineau)
		M. Allan Sisson (# 683 : District de Gatineau)
		M. Raynaldo Dignard (# 678 : District de Québec District de Montmagny)
		M. Roland Roy (# 679 : District de Montmagny)
		M. Pierre Lurette (# 680 : District de Baie-Comeau)
		M. Jean Dignard (# 681 : District de Québec)

Jugements rendus	Nombre			Numéro des dossiers	Amendes
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable et imposant une amende	Imposant une amende		
Portant sur l'exercice illégal	0	0	0	—	—
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0	0	—	—
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	1	0	M. Alain Lauzière (# 674 : District de Mtl)	21 200 \$
				M. Daniel Dignard (# 675 : District de Québec)	9 425 \$
				M. Léo Ward (# 676 : District de Chicoutimi)	12 000 \$
				M. Daniel Côté (# 677 : District de Mingan)	1 885 \$
Montant total des amendes imposées					44 510 \$

Numéro des dossiers	Dossiers en recouvrement
# 612, # 618, # 619	M. Pierre Bédard (Outrage)
# 612	M. Pierre Bédard
# 618	M. Pierre Bédard
# 628	M. Roland Roy
# 630	M. Roland Roy
# 649	M. Roland Roy
# 652	M. Richard Bureau
# 661	M. Michel Desbois
# 662	M. Jocelyn Quenneville
# 664, # 665, # 666	M. Roland Roy
# 668	M. Richard Bureau
# 674	M. Alain Lauzière
# 675	M. Daniel Dignard
# 676	M. Léo Ward

Membres du comité

Patrice Deschamps, d.d.
 Danielle Luce Fortier, d.d.
 Louis Pelletier, d.d.
 Yves Samson, d.d.

Secrétaire du comité

Chantal Gemme

**Comité de la
 formation
 continue**



Responsable
 Denis M. Provencher, d.d.

Mandat

Le mandat du comité de la formation continue est de favoriser le développement des activités permettant aux denturologistes de tenir à jour et renouveler leurs connaissances conformément à l'évolution de l'art et de la science dentaire.

Les principales activités au cours de l'exercice financier 2012 - 2013 se détaillent comme suit :

- Accréditation de plusieurs nouveaux cours et diverses formations dispensées aux denturologistes;
- Publication de quatre (4) articles éducatifs;
- Adoption des modifications apportées au programme d'unités de formation continue « UFC ».

17

Nombre de réunions

1

Activités tenues de formation continue facultative

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Acceptation des traitements : gestion des objections	6	33
All-on-4; traitement implantaire lors de situations osseuses compromises	13	19
Atelier pratique : Le rappel des patients	1	31
Atelier pratique: Systèmes de rétention en prothèses amovibles sur implants	1	44
Cercle d'étude : Denturologiste coordonnateur	4	22
Conférence : Présentation, implantologie et perte des dernières dents	1,5	135
Comment utiliser efficacement les médias sociaux?	1,5	52
Concept de base pour restauration sur prothèse hybride	3	2
Conférence : Présentation, implantologie et perte des dernières dents	1,5	135

Activités tenues de formation continue facultative		
Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Cours et cercles d'étude en implantologie	4	103
Edentulous Maxilla & Mandible: Effective & Efficient Options for Therapy	7	27
Fabrication d'une base molle avec cuisson micro-onde	2	25
Formation Technique Gerber	25	7
Formation RCR enfant/adulte - renouvellement	4	1
La dent Genios	1,5	26
La Gestion du client	3	9
Guide chirurgical Simplant	1	15
Informatisation de la pratique et d'implantologie	3	9
Le Booking - Mieux gérer les plages de temps chaise VS laboratoire, planifier urgences et éviter les pertes de temps et d'énergie	5	7
L'équipe et le projet commun	3	1
Le Locator, un outil utile – Article éducatif	3	118
Informatisation de la pratique et d'implantologie	3	9
Le monde change! Pourquoi pas nous?	1,5	35
Montage esthétique et créatif avec VitaPan Plus	6	9
« The Oral Health Aisle » a review of OTC Fluoride Products	1	1
Parlons succès: prothèses sur implants (conférence-anglais)	1,5	13
La piézographie mandibulaire	8	12
Les plaques occlusales – Article Éducatif	1	27
Procédures pour refaire ou rebaser la prothèse sur implant	1,5	133
La prothèse de recouvrement de 1990 à aujourd'hui	1,5	118
Prothèses partielles flexibles FlexStar	2	21
Le rappel des patients : gage de succès	1	22
Restauration d'une édentation complète: du fixe au fixe-rétractable, trucs et astuces pour résoudre le problème d'ATM (cercle d'étude)	2	38
Rétention boule avec les piliers Dalbo Plus – Article Éducatif	1	105
Séries (types attaches et barre – étude scanner – implants et gingivo portées); conférence	3	10
Symposium de l'Académie d'implantologie dentaire (AID) 2012	6	75
2 ^e Symposium des Denturologistes CDL 2012	6	22
Système All-on-4	3	25
Toronto Spring Implant Symposium	20	1
Vendre avec passion, profit et plaisir	7	16
Vente stratégique et consentement éclairé	9	11

L'ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

Membres du comité

Robert Cabana, d.d., représentant de l'Ordre

France Bélanger, d.d., représentante de la Fédération des cégeps

Benoit Leduc, d.d., représentant de l'Ordre

Louise Brunelle, représentante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Lin Jutras, représentant de la Fédération des cégeps

Secrétaire du comité

Adjointe administrative

Monique Bouchard

Lucie Patenaude

Comité de la formation



Président
Robert Cabana, d.d.

Le 3 septembre 1997 entrain en vigueur le *Règlement sur le comité de la formation des denturologistes*.

Mandat

Le comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des denturologistes.

La qualité de la formation

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de denturologiste.

Nombre de réunions
1

Lors de cette réunion, les principaux sujets de discussions et d'échanges ont porté sur :

- Le DSET et l'AEC – Pratique avancée de la denturologie. Plus particulièrement, des explications ont été fournies par M. Robert Cabana, d.d., concernant le contenu du nouveau programme d'AEC et le nombre de participants pour les 3 cohortes qui ont débuté la formation.
- Le rapport du *Comité d'experts sur la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire* et des changements souhaités concernant la modernisation de la *Loi sur la denturologie*.

À cet égard, Mme Louise Brunelle a mentionné que le MELS serait disposé à regarder la possibilité d'offrir la formation requise pour acquérir les compétences nécessaires à un élargissement du champ de pratique des denturologistes.

De plus, les représentants de l'Ordre ont participé à des réunions du comité de programme du Collège Édouard-Montpetit.

Il n'y a pas eu d'avis ni de constatation par le comité de formation au Conseil d'administration.

Comité des équivalences

Membres du comité

Patrice Deschamps, d.d.
Suzane Fiset, d.d.
Isabelle Désautels

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Lucie Patenaude

Mandat

Le mandat du comité des équivalences est l'étude des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de l'équivalence de la formation et la formulation de recommandations appropriées au Conseil d'administration.

Nombre de réunions	1
---------------------------	---

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme	0
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas de diplôme requis	Nombre				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation	0
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de permis, lesquelles sont de nature administrative.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession, ni en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes.

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS
TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX**

Demandes de délivrance	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
De permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
De permis temporaires en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis de mêmes types en vertu de lois particulières	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i> et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	24
Acceptées	24
Refusées	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, lesquelles sont de nature administrative.

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance des équivalences et la délivrance des permis

Il y a eu absence d'activité du comité des équivalences et de l'Ordre au cours de cet exercice financier et aucune action n'a été menée par l'Ordre.

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE
LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie			
Moyen de la garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	N/A	N/A	N/A
Assurance collective contractée par l'Ordre	959	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Souscription à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle établi conformément à l'article 86.1 du <i>Code des professions</i>	N/A	N/A	N/A

Le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des denturologistes* ne prévoit pas de classe de membres.

Répartition des membres exerçant en société inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie de la société			
Moyen de la garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	147	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Assurance collective contractée par l'Ordre	N/A	N/A	N/A
Souscription à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle établi conformément à l'article 86.1 du <i>Code des professions</i>	N/A	N/A	N/A

ACTIVITÉS RELATIVES AU FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas de règlement sur l'établissement d'un fonds d'indemnisation en application de l'article 89.1 du *Code des professions*.

TABLEAU DES MEMBRES - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Permis délivrés selon la catégorie	Nombre
Régulier	24
Permis temporaire	0
Permis restrictif	0
Permis restrictif temporaire	0
Permis spécial	0

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	6
--------------------------------------------------------------	---

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession et il n'a pas de conditions ni formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Autorisations spéciales	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	959
---------------------------------------------------------------------	-----

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	25
02	Saguenay - Lac-Saint-Jean	38
03	Capitale-Nationale	88
04	Mauricie	30
05	Estrie	36
06	Montréal	221
07	Outaouais	31
08	Abitibi-Témiscamingue	18
09	Côte-Nord	8
10	Nord-du-Québec	2
11	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	9
12	Chaudière - Appalaches	36
13	Laval	41
14	Lanaudière	59
15	Laurentides	74
16	Montérégie	213
17	Centre-du-Québec	30
99	Hors du Québec	0

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe		Nombre
Hommes		692
Femmes		267

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la classe des membres établie aux fins de la cotisation					
Cotisation annuelle			Cotisation spéciale		
Classe de membres	Nombre	Montant	Classe de membres	Nombre	Montant
Membres réguliers	890	930 \$	Membres réguliers	890	540 \$
Nouveaux membres	24	465 \$	Nouveaux membres	24	270 \$
Membres de 70 ans et plus	25	100 \$	Membres de 70 ans et plus	45	0 \$
Membres de 75 ans et plus	20	0 \$			
Date du versement :	1 ^{er} avril 2012		Date du versement :	1 ^{er} novembre 2012	

26

Membres inscrits à la fin de la période détenant un permis		Nombre
Permis temporaire		0
Permis restrictif		0
Permis restrictif temporaire		0
Permis spécial		0
Régulier		959

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	113
--------------------------------------------------------------	-----

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société		Nombre
Société en nom collectif à responsabilité limitée		0
Société par actions		147

Inscriptions au Tableau		Nombre
Total des inscriptions		995
• Premières inscriptions		24
• Réadmissions		6
• Inscriptions		965

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension	Nombre
Limitation d'exercer des activités professionnelles	1
Suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Radiations et retraits au Tableau	Nombre
Motifs administratifs : a fait défaut d'acquitter les cotisations dans le délai fixé	10
Motifs disciplinaires : Radiation temporaire	0
Décès	4
Démissions	22

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie	Nombre	
	Suspensions	Révocations
Régulier	0	0
Permis temporaire	0	0
Permis restrictif	0	0
Permis restrictif temporaire	0	0
Permis spécial	0	0

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	0
--------------------------------------------------------------	---



Société de comptables professionnels agréés

Comptables agréés
Chartered Accountants

Rapport financier annuel au 31 mars 2013

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** qui comprennent le bilan au **31 mars 2013** ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** au **31 mars 2013**, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le **1^{er} avril 2012** et que sa date de transition était le **1^{er} avril 2011**. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au **31 mars 2012** et au **1^{er} avril 2011**, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le **31 mars 2012** ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

Giroux Ménard Charbonneau Laprise, Senc

Josée Charbonneau, CPA auditeur, CA

Josée Charbonneau, CPA auditeur, CA

Longueuil, le 14 juin 2013

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

			2013 \$	2012 \$
	Fonds d'administration générale	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance- responsabilité	Total
			Total	Total
PRODUITS				
Opérations courantes (annexe 1)	904 950	-	904 950	880 990
Comité de la pratique illégale (annexe 2)	16 665	-	16 665	10 497
Conseil de discipline (annexe 3)	40 652	-	40 652	-
Campagne d'information publique année courante (annexe 6)	487 620	-	487 620	470 600
Congrès "Expodent" (annexe 7)	342 708	-	342 708	51 400
Actifs immobilisés (annexe 8)	-	-	-	303 666
Ristourne	-	-	-	516
	<u>1 792 595</u>	<u>-</u>	<u>1 792 595</u>	<u>1 717 669</u>
Charges				
Opérations courantes (annexe 1)	562 181	-	562 181	501 780
Comité de la pratique illégale (annexe 2)	25 318	-	25 318	49 835
Conseil de discipline (annexe 3)	125 641	-	125 641	182 128
Comité de l'inspection professionnelle (annexe 4)	36 742	-	36 742	42 365
Autres comités (annexe 5)	152 756	-	152 756	138 151
Campagne d'information publique année courante (annexe 6)	517 516	-	517 516	455 113
Congrès "Expodent" (annexe 7)	270 066	-	270 066	34 719
Actifs immobilisés (annexe 8)	-	66 001	-	121 161
	<u>1 690 220</u>	<u>66 001</u>	<u>1 756 221</u>	<u>1 525 252</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>102 375</u>	<u>(66 001)</u>	<u>36 374</u>	<u>192 417</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

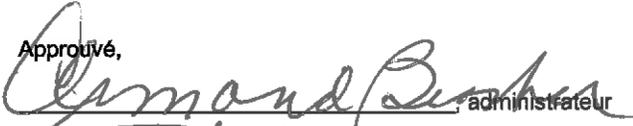
	2013		2012	
	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance-responsabilité	Total
				\$
SOLDE AU DÉBUT	(88 217)	556 885	43 011	319 262
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	102 375	(66 001)	-	192 417
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(47 064)	47 064	-	-
Dettes à long terme	(15 801)	15 801	-	-
	(48 707)	553 749	43 011	548 053
Utilisation d'affectation d'origine interne	(11 134)	11 134	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>(59 841)</u>	<u>564 883</u>	<u>43 011</u>	<u>511 679</u>

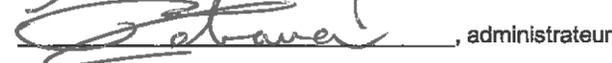
ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 MARS 2013

				2013	2012
				\$	\$
	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance-responsabilité	Total	Total
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	41 407	-	11	41 418	42 193
Épargne à terme, 0,75 %	257 000	-	43 000	300 000	203 000
Comptes à recevoir "Expedent"	-	-	-	-	15 574
Amendes à recevoir en discipline	43 423	-	-	43 423	23 151
Comptes à recevoir "Réclamation"	10 000	-	-	10 000	-
Taxes de vente à recevoir	42 982	-	-	42 982	25 243
	394 812	-	43 011	437 823	309 161
Immobilisations corporelles (note 4)	-	852 542	-	852 542	850 658
Logiciels (note 5)	-	22 604	-	22 604	32 291
	394 812	875 146	43 011	1 312 969	1 192 110
PASSIF					
Court terme					
Fournisseurs et autres créditeurs (note 6)	359 128	-	-	359 128	244 863
Cotisations perçues d'avance	95 525	-	-	95 525	109 504
Versements sur dette à long terme	-	17 237	-	17 237	17 237
	454 653	17 237	-	471 890	371 604
Dette à long terme (note 7)	-	293 026	-	293 026	308 827
	454 653	310 263	-	764 916	680 431
ACTIFS NETS					
Non affectés	(59 841)	-	-	(59 841)	(88 217)
Actifs immobilisés	-	564 883	-	564 883	556 885
Affectations d'origine interne	-	-	43 011	43 011	43 011
	(59 841)	564 883	43 011	548 053	511 679
	394 812	875 146	43 011	1 312 969	1 192 110

Approuvé,


 Armand Bouchard, administrateur


 Stéphanie Staveland, administrateur

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

**FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013**

	2013 \$	2012 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	36 374	192 417
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissements des immobilisations corporelles	45 180	34 563
Amortissement des logiciels	9 687	13 259
Gain sur dispositions d'immobilisations corporelles	-	(291 446)
	<u>91 241</u>	<u>(51 207)</u>
Variation des éléments hors caisse		
Comptes à recevoir "Expodent"	15 574	(15 574)
Amendes à recevoir	(20 272)	16 147
Comptes à recevoir "Réclamation"	(10 000)	-
Taxes de vente à recevoir	(17 739)	138
Charges payées d'avance	-	2 948
Fournisseurs et autres créditeurs	114 265	(38 854)
Cotisations perçues d'avance	(13 979)	254
	<u>67 849</u>	<u>(34 941)</u>
	<u>159 090</u>	<u>(86 148)</u>
INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(47 064)	(385 939)
Acquisitions des logiciels	-	(2 707)
Produit de la vente d'immobilisations destinées à la vente	-	415 000
Épargne à terme	(97 000)	292 000
	<u>(144 064)</u>	<u>318 354</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(15 801)	(257 576)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(775)	(25 370)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	<u>42 193</u>	<u>67 563</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	<u>41 418</u>	<u>42 193</u>

La trésorerie et les équivalents de la trésorerie sont composés de l'encaisse.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des Denturologistes du Québec est un organisme sans but lucratif tel que le définit l'alinéa 149(1) 1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à ce titre, n'est pas assujéti à l'impôt fédéral et provincial. L'Ordre est constitué en vertu de la *Loi sur la denturologie du Québec*, régie par le code des professions. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

L'organisme, n'ayant aucune obligation d'information financière au public, a choisi d'établir ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les estimations sont révisées périodiquement et les ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

L'organisme évalue tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des épargnes à terme et des comptes et amendes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et autres créditeurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Coût de transaction

L'entité comptabilise ses coûts de transaction au résultat net de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds d'actifs immobilisés présente les actifs et passifs afférents aux immobilisations corporelles et aux logiciels.

Le fonds réservé d'assurance-responsabilité présente les actifs et passifs afférents aux assurances-responsabilité des membres.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les produits. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les amendes pour le conseil de discipline sont comptabilisées comme revenus au moment du jugement rendu par le conseil. Les amendes pour pratique illégale sont comptabilisées comme revenus au moment de l'encaissement étant donné la difficulté d'estimer de façon raisonnable le taux de recouvrement des amendes facturées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode sur le solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiment	4 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %
Enseigne	20 %

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Logiciels

Les logiciels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde dégressif au taux de 30 %, à compter du début de leur utilisation. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que le coût pourrait ne pas être recouvré. Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est plus élevée que les flux de trésorerie futurs non actualisés que devraient générer cet actif ou ce groupe d'actifs. Le montant de la perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

Ventilation des charges

L'Ordre présente plusieurs de ses charges regroupées par fonction :

- Opérations courantes
- Comité de la pratique illégale
- Conseil de discipline
- Comité de l'inspection professionnelle
- Autres comités
- Campagnes d'information publique
- Congrès "Expodent"

Les salaires et charges sociales sont ventilés au prorata des heures travaillées dans chaque fonction. Les honoraires juridiques sont des dépenses qui se rapportent directement au comité concerné par la cause en litige.

3. IMPACT DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

La société a adopté les nouvelles normes de la partie III du Manuel de comptabilité pour les NCOSBL publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Lors de ses premiers états financiers préparés selon ces nouvelles règles, l'ICCA exige la préparation d'un bilan d'ouverture, à la date de transition, soit le 1^{er} avril 2011 en utilisant une application rétrospective qui consiste à appliquer les nouvelles méthodes comptables à des transactions, événements et conditions comme si ces méthodes avaient toujours été appliquées.

L'adoption des NCOSBL n'a eu aucun effet sur le bilan d'ouverture et les résultats de la période transitoire.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

3. IMPACT DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE (suite)

BILAN D'OUVERTURE

	Bilan au 1er avril 2011 \$	Ajustements transitoires aux actifs nets \$	Bilan au 1er avril 2011 Selon les NCOSBL \$
Actif à court terme			
Encaisse	67 563	-	67 563
Placements encaissables	495 000	-	495 000
Amendes à recevoir en discipline	33 570	-	33 570
Comptes à recevoir			
"Assurance-responsabilité"	5 728	-	5 728
Taxes de vente à recevoir	25 381	-	25 381
Charges payées d'avance	2 948	-	2 948
Bâtiment destiné à la vente	111 334	-	111 334
Immobilisations corporelles	511 502	-	511 502
Logiciels	42 843	-	42 843
Passif à court terme			
Fournisseurs et autres créditeurs	283 717	-	283 717
Cotisations perçues d'avance	109 250	-	109 250
Versements sur dette à long terme	264 950	-	264 950
Dette à long terme	318 690	-	318 690
Actifs nets			
Non affectés	194 728	-	194 728
Actifs immobilisés	82 039	-	82 039
Fonds réservés en assurance-responsabilité	42 495	-	42 495

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

			2013 \$	2012 \$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain	82 100	-	82 100	82 100
Bâtiment	739 193	50 903	688 290	698 875
Mobilier de bureau	62 136	23 279	38 857	47 704
Matériel informatique	48 372	11 589	36 783	21 979
Enseigne	7 236	724	6 512	-
	<u>939 037</u>	<u>86 495</u>	<u>852 542</u>	<u>850 658</u>

Au cours de l'exercice, la société a acquis des immobilisations corporelles pour une valeur de 47 064 \$ financées à même le fonds de roulement.

	2013 \$	2012 \$
5. LOGICIELS		
Coût	124 599	124 599
Amortissement cumulé	<u>101 995</u>	<u>92 308</u>
Valeur nette	<u>22 604</u>	<u>32 291</u>
	2013 \$	2012 \$
6. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS		
Fournisseurs et frais courus	334 425	223 670
Salaires	4 213	3 930
Vacances à payer	<u>20 490</u>	<u>17 263</u>
	<u>359 128</u>	<u>244 863</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013**

	2013	2012
	\$	\$
7. DETTE À LONG TERME		
Hypothèque immobilière autorisée de 450 000 \$, 3,50 %, garantie par le terrain et le bâtiment ayant une valeur comptable de 770 390 \$, remboursable par versements en capital de 1 436 \$, renouvelable au 10 mars 2013, échéant en juin 2031 (voir note a)	310 263	326 064
Versements échéant à court terme	<u>17 237</u>	<u>17 237</u>
	<u><u>293 026</u></u>	<u><u>308 827</u></u>

Les principes comptables généralement reconnus du Canada exigent que les prêts renouvelables au cours du prochain exercice soient classés dans le passif à court terme. La direction est d'avis que le prêteur ne se prévaudra pas de la clause de remboursement du prêt au cours de la période considérée. Dans l'hypothèse où le remboursement du prêt ne sera pas exigé, les paiements périodiques de capital à effectuer pour l'ensemble de la dette à long terme au cours des cinq prochaines années se répartissent comme suit :

	\$
2014	17 237
2015	17 237
2016	17 237
2017	17 237
2018	<u>17 237</u>
	<u><u>86 185</u></u>

(a) En vertu de la convention conclue avec l'institution financière, l'Ordre doit maintenir un ratio de dettes sur valeur corporelle nette inférieur à 3:1 et un ratio de couverture du service de la dette à long terme supérieur à 1.5:1. Au 31 mars 2013, les clauses sont respectées.

En date de sortie des états financiers, l'institution financière avait prolongé l'entente de financement actuelle jusqu'au 30 avril 2013, afin de finaliser les termes du renouvellement proposé.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

			2013 \$	2012 \$
	Fonds non affectés	Fonds réservés en assurance- responsabilité	Total	Total
Encaisse	41 407	11	41 418	42 193
Épargne à terme	<u>257 000</u>	<u>43 000</u>	<u>300 000</u>	<u>203 000</u>
	<u>298 407</u>	<u>43 011</u>	<u>341 418</u>	<u>245 193</u>

9. RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes à recevoir.

L'Ordre effectue, de façon continue, des évaluations des créances et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à sa dette à long terme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe (l'épargne à terme et la dette à long terme) assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013**

Annexes

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Produits et charges des opérations courantes	1
Produits et charges du comité de pratique illégale	2
Produits et charges du conseil de discipline	3
Charges du comité de l'inspection professionnelle	4
Charges des autres comités	5
Produits et charges des campagnes d'information publique	6
Produits et charges du congrès "Expodent"	7
Fonds d'actifs immobilisés	8

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS COURANTES

	2013	Réal 2012
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations annuelles	850 395	821 900
Dépliants	704	1 051
Dossiers - patients	7 775	7 250
Formation continue (articles éducatifs)	7 285	13 025
Inscriptions et admissions	32 400	31 550
Revenus d'intérêts	4 601	4 889
Tableau des membres	890	1 025
Permis directeur de laboratoire	900	300
	<u>904 950</u>	<u>880 990</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	290 642	312 241
Location de salles	827	10 418
Général - administration	15 033	9 780
Entretien, réparations et énergie	26 729	29 552
Télécommunications	9 578	11 602
Assurances générales	20 823	21 049
Taxes et permis	10 754	10 792
Abonnements, souscriptions et cotisations	9 187	9 214
Papeterie et fournitures	18 102	20 972
Timbres et messagerie	22 885	19 821
Rapport annuel	6 345	6 545
Dépenses générales	3 320	3 836
Dossiers - patients	9 341	5 790
Frais de vérification	8 075	2 500
Frais informatiques	8 759	4 783
Honoraires juridiques - Règlements	-	105
Orientations stratégiques	81 673	6 851
Frais de cartes de crédit	20 108	15 929
	<u>562 181</u>	<u>501 780</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>342 769</u></u>	<u><u>379 210</u></u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE PRATIQUE ILLÉGALE

	2013	Réal 2012
	\$	\$
PRODUITS		
Amendes	<u>16 665</u>	<u>10 497</u>
Charges		
Frais de séjour et de déplacements	1 961	4 934
Honoraires	290	2 260
Honoraires juridiques (Montréal)	1 311	10 345
Déboursés légaux (Montréal)	3	616
Honoraires juridiques (Québec)	16 623	20 497
Déboursés légaux (Québec)	5 130	9 983
Investigation professionnelle	-	1 200
	<u>25 318</u>	<u>49 835</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(8 653)</u>	<u>(39 338)</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

PRODUITS ET CHARGES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

	2013	Réel 2012
	\$	\$
PRODUITS		
Amendes	<u>40 652</u>	<u>-</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	30 810	32 450
Frais de séjour et de déplacements	1 847	2 756
Honoraires de présence	1 430	2 800
Honoraires juridiques	34 370	47 803
Frais de huissiers	3 902	1 770
Sténographe	4 625	8 820
Frais d'enquêtes	160	9 349
Déboursés légaux	1 167	22 861
Tribunal des professions	47 330	50 650
Mauvaises créances	-	2 869
	<u>125 641</u>	<u>182 128</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(84 989)</u>	<u>(182 128)</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013****CHARGES DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

	2013	Réal 2012
	\$	\$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	22 594	23 796
Honoraires	6 815	9 505
Déplacements	5 595	7 114
Frais de séjour	1 738	1 950
	36 742	42 365

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

CHARGES DES AUTRES COMITÉS

	2013	Réel 2012
	\$	\$
CHARGES		
Comité de l'administration générale et de l'assemblée du conseil d'administration		
Honoraires de présence - conseil d'administration	6 490	6 150
Dépenses - conseil d'administration	30 482	14 881
Honoraires de présence - comité exécutif	2 460	2 660
Dépenses - comité exécutif	2 752	1 918
Assemblées - générale	4 574	3 835
Assemblées - régions administratives	654	-
Allocation de dépenses - président	6 036	7 282
Honoraires juridiques liés	13 303	20 631
Déboursés légaux	1 966	1 420
	<u>68 717</u>	<u>58 777</u>
Comité de la formation continue et de l'enseignement collégial		
Frais de séjour et de déplacements	409	990
Honoraires de présence	340	1 070
Articles éducatifs	3 060	4 380
	<u>3 809</u>	<u>6 440</u>
Comité du bureau du syndic		
Honoraires		
Syndic	66 750	64 175
Syndics-adjoints et correspondants	1 405	2 015
Experts	1 985	1 962
Honoraires juridiques	7 893	1 260
Frais de séjour et de déplacements		
Syndic	1 283	2 133
Syndics-adjoints et correspondants	98	647
	<u>79 414</u>	<u>72 192</u>
Comité de révision des plaintes		
Honoraires de présence	550	430
Frais de séjour et de déplacements	266	312
	<u>816</u>	<u>742</u>
	<u>152 756</u>	<u>138 151</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013****PRODUITS ET CHARGES DES CAMPAGNES D'INFORMATION PUBLIQUE**

	<u>2013</u>	<u>Réel</u> <u>2012</u>
	\$	\$
CAMPAGNE D'INFORMATION PUBLIQUE		
PRODUITS		
Cotisation spéciale - Campagne année courante	<u>487 620</u>	<u>470 600</u>
Charges		
Production et diffusion de publicités dans les journaux	4 890	5 000
Production et diffusion d'une capsule radio	399 916	352 136
Production et diffusion d'une capsule télé	104 174	90 000
Production et diffusion d'une publicité web	-	773
Honoraires de présence et frais de séjour	166	102
Frais de carte de crédit	<u>8 370</u>	<u>7 102</u>
	<u>517 516</u>	<u>455 113</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(29 896)</u>	<u>15 487</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013****PRODUITS ET CHARGES DU CONGRÈS "EXPODENT"**

	<u>2013</u>	<u>Réel</u>
	\$	2012
		\$
PRODUITS		
Exposants, conférences et inscriptions	<u>342 708</u>	<u>51 400</u>
Charges		
Coût des conférences	11 795	-
Coût des activités sociales	4 238	6 300
Diners, pauses et cocktail	33 313	-
Honoraires	46 751	23 140
Articles promotionnels et affichage	18 558	-
Informatique, audio-visuel et kiosques	38 039	-
Hôtel	106 377	5 000
Divers	1 820	279
Frais de cartes de crédit	<u>9 175</u>	<u>-</u>
	<u>270 066</u>	<u>34 719</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>72 642</u></u>	<u><u>16 681</u></u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

FONDS D'ACTIFS IMMOBILISÉS

	2013	Réal 2012
	\$	\$
PRODUITS		
Gains sur dispositions d'immobilisations destinées à la vente	-	303 666
Charges		
Intérêts sur dette à long terme	10 550	15 788
Amortissement des immobilisations corporelles	45 180	34 563
Amortissement des logiciels	9 687	13 259
Frais liés au déménagement	584	22 172
Commissions sur vente	-	23 159
Perte sur dispositions d'immobilisations corporelles	-	12 220
	66 001	121 161
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(66 001)	182 505

